



La certification des coachs : un enjeu de professionnalisation

Comment traduire le sens de notre pratique de coach dans le processus de certification ?

par **Odile THIVILLIER**, Secrétaire, coordinatrice des correspondants en régions, pilotage des ateliers de Codéveloppement

Objectifs de la certification au métier de coach

- Lors de sa préparation :
 - Formaliser au travers d'un dossier tous les éléments constitutifs de son parcours et de son identité en tant que coach
 - Se préparer à une analyse réflexive de sa pratique de coaching, quel que soit son expérience, sa formation, ses référents, ou son école
 - S'interroger sur sa démarche et sa posture
- Lors de l'entretien avec des coachs référents certificateurs :
 - **Etre confronté à des questionnements** sur ses pratiques, sa démarche et sa posture
 - Identifier ce qui peut constituer une marge de **professionnalisation**
 - **Avoir un retour sur « qui on est en tant que coach »**
 - **Renforcer son identité de coach**

Démarche

1. Demande du dossier de certification auprès de la commission d'examen des dossiers
2. Information des différentes parties constitutives du dossier
3. Transmission du dossier à la commission d'examen des dossiers qui fixe une date de « soutenance » en indiquant le niveau de certification auquel prétend le « candidat »
4. Entretien tenant lieu de soutenance avec deux coachs référents du CNC
5. Transmission d'un retour d'expérience par le coaché
6. Confirmation du niveau de certification quelques jours après l'entretien, par la commission d'examen des dossiers
7. Délivrance d'une attestation écrite de certification de coach par le Président du CNC



La certification des coachs : un enjeu de professionnalisation

L'élaboration du dossier

Il comprend :

- La demande du niveau de certification ou de renouvellement, la motivation à exercer le métier de coach, la liste des diplômes, formations, certification, qualifications professionnelles
- L'expérience de coaching : durée, nombre de coaching ...
- Le parcours professionnel : postes, organisations ...
- L'expérience de bénévolat, syndicale ...
- La liste de compétences développées en relation avec le coaching
- La nature de l'expérience en tant que coach
- Présentation d'un cas (selon un format demandé)
- Les « preuves » en lien avec ce qui est décrit : attestation de diplôme, cahier de charges de coaching, compte rendu d'intervention, référence ou attestation de tiers ...
- Il comprend également votre histoire de vie ou ce que nous pouvons appeler « votre autobiographie personnelle et professionnelle » : il est fortement recommandé de commencer par ce « travail »

L'entretien de certification

- Présentation des membres de jury
- Présentation du candidat, de son parcours, ses motivations, sa méthodologie de coaching
- La présentation d'un cas qu'il aura eu à traiter
- Un échange autour du cas
- La présentation d'un cas par un des membres du jury avec une demande de conseil
- Une délibération du jury
- Transmission à la commission des titres qui délivre le certificat



La certification des coachs : un enjeu de professionnalisation

Les critères de la certification

- Une qualification
- Une formation, des certificats, des connaissances en relation avec les sciences de l'homme
- Une expérience professionnelle
- Une expérience de la relation d'accompagnement ou d'aide
- Une expérience de coach
- Un statut en relation avec le coaching
- Des compétences requises dans l'exercice du coaching
- L'adhésion ou la participation à une instance liée à la profession
- La participation à un groupe de pairs ou une supervision
- L'adhésion à une charte éthique
- Posséder des documents commerciaux, support de présentation, flyer, conditions de ventes
- Des justificatifs : attestation, feuille de présence, retour ou évaluation de prestations ...

4 niveaux de certification sont proposés aux professionnels du coaching et de l'accompagnement :

- **Coach associé : il s'agit du premier niveau de certification qui atteste du professionnalisme et de la déontologie d'un praticien qui débute dans cet exercice (coach / accompagnateur – VAE – débutant).** La certification ne s'adresse en effet pas seulement à des professionnels aguerris : elle doit permettre à des coachs qui s'engagent dans cette activité de bénéficier, à l'occasion de la certification, du retour de collègues expérimentés.
 - 2 à 3 coachings réalisés
 - Statut professionnel dans le domaine de l'accompagnement (cabinet, indépendant ou salarié)
 - Engagement sur des dimensions éthiques et déontologiques
 - Supervision ou participation à un groupe d'échanges de pratiques
 - Formation dans le domaine du coaching ou de l'accompagnement / formation à une méthode



La certification des coachs : un enjeu de professionnalisation

- **Coach confirmé : ce niveau valide une expérience professionnelle d'une durée significative dans le domaine du coaching et de l'accompagnement.**
La certification atteste du niveau de professionnalisme atteint et de la mise en œuvre des règles éthiques et déontologiques propres à ce champ.
 - Réalisation de plus de 3 coachings
 - Expérience professionnelle et sociale significative
 - Satisfait à une majorité de critères
 - Professionnalisme démontré par le nombre et la diversité des contrats en accompagnement ou en formation
 - Engagement sur des dimensions éthiques et déontologiques
 - Supervision ou participation à un groupe d'échanges de pratiques

- **Coach senior : concerne des professionnels qui ont réalisés un nombre significatif de coachings.**
 - Expérience professionnelle et sociale significative
 - Satisfait à l'ensemble des critères définis
 - Professionnalisme démontré par le nombre et la diversité des contrats réalisés
 - Contribution au développement du domaine du coaching / accompagnement
 - Engagement sur des dimensions éthiques et déontologiques
 - Supervision ou participation à un groupe d'échanges de pratiques

- **Coach référent : capacité à embrasser d'autres champs théoriques que ceux qui sont directement liés à sa pratique, à un engagement dans le développement des pratiques de coaching / accompagnement,** et à ce qu'on peut définir comme l'aptitude à certifier qui suppose une capacité d'écoute et d'accueil ainsi que la capacité à s'engager dans un dialogue maïeutique : c'est à cette condition que la démarche de certification (dossier et entretien) constituent une nouvelle étape dans le développement et le processus de professionnalisation de la personne.



La certification des coachs : un enjeu de professionnalisation

Cout de la certification

Préalable : la démarche de certification suppose l'adhésion au CNC (100 € par an)

Sa durée est de 3 ans

Le coût de la certification est de : 350 euros pour les particuliers, **700 euros** pour les entreprises

Le renouvellement, qui doit se faire tous les 3 ans, est de 200 € pour les particuliers, 400 € pour les entreprises

Odile THIVILLIER